NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 OCT. 2019
Bureau du Courrier

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

PREAMBULE

L'arrêté de création de Nouvelle-Aquitaine MOBILITES a été signé par le Préfet de Gironde le 13 juillet 2018, permettant la tenue des premiers comités syndicaux les 16 juillet et 29 octobre 2018, ainsi que des cinq comités de bassin.

Ceux-ci ont permis l'élection des Présidents et Vice-présidents. Le choix d'une gouvernance mixte Région – Autorités Organisatrices des Mobilités a été positivement retenue autour du Président Renaud LAGRAVE (Région) et des Vice-président(e)s Brigitte DESVEAUX (bassin Sèvres – Atlantique), Anne GÉRARD (Bassin Vienne & Charentes), Gilles BEGOUT (bassin Limousin – Périgord) Christophe DUPRAT (Bassin Gironde – Garonne) et Jean-Claude SAUBION (Bassin Landes – Pyrénées).

L'année 2018 a également permis de lancer la première action forte de Nouvelle-Aquitaine MOBILITES autour du site MODALIS. Celui-ci référence les données transports de l'ensemble des partenaires membres du syndicat et offre un calculateur d'itinéraires puissant, intégrant dès sa création les données covoiturage, vélo et trafic routier temps réel.

RETOUR SUR L'ANNEE 2019

1. La mise en place opérationnelle de Nouvelle-Aquitaine MOBILITES

Le premier semestre 2019 a été l'objet de la mise en route administrative du syndicat mixte, préalable aux recrutements : interfaces avec la Préfecture de Gironde, le Trésorier Payeur Général, le Centre de Gestion… et délibérations du volet RH (Tableau des effectifs, RIFSEEP, organisation du syndicat mixte…).

a. Les comités de bassin

Conformément aux statuts, deux comités par bassin sont tenus en 2019. Ceux-ci ont pour objectif de préciser le déploiement des actions de Nouvelle-Aquitaine MOBILITES et de les partager avec les Communautés de Communes. C'est également l'occasion d'échanges de bonnes pratiques entre les membres et de présentation d'actions phares.

Les comités de bassin animent et orientent les choix de partenariat privilégié à l'échelle du bassin sur une ou plusieurs thématiques.

Par exemple, à l'occasion des comités de bassin du second semestre, la stratégie routière régionale est présentée par la Région.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

b. La mise en place de l'équipe

Ces premières actions ont permis l'arrivée du Directeur le 1er mai 2019, et la constitution d'une équipe dédiée aux différentes missions de Nouvelle-Aquitaine MOBILITES :

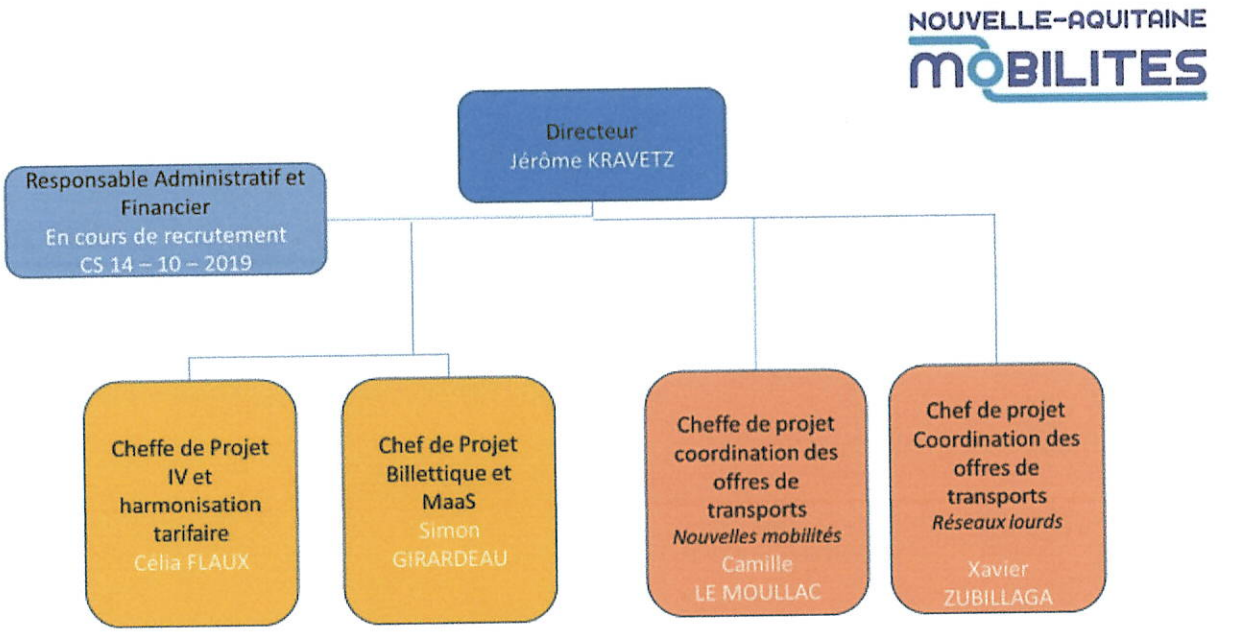

23 septembre 2019

c. Les locaux

A partir du 2 septembre, les équipes de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont pris possession de bureaux en espace de coworking à proximité de la gare. Cela facilite les déplacements des membres en offrant un accès direct à Bordeaux St Jean.

Par ailleurs, la recherche de partenaires pour partager des bureaux pérennes permet d'aboutir à des synergies avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, SNCF Réseau et SNCF Mobilités dans le cadre de la mise en place du plateau commun du RER Métropolitain.

d. Mises en œuvre technique et fonctionnelle du Syndicat mixte

L'atteinte des effectifs cibles au 1er novembre permet de renforcer les démarches de coordination entre les AO membres :

- Réunion des directeurs le 26 septembre
- Groupe de travail Information Voyageurs/suivi MODALIS : 1er octobre
- Groupe de travail Billettique MODALIS : 1er octobre
- Groupe de travail Covoiturage : novembre
- Groupe de travail Étude multimodale : décembre

- Groupe de travail Tarifications : décembre

2. Le lancement de l'étude de coordination des offres – action 1 du programme d'actions « agir sur la coordination des offres de transport »

En anticipation de l'arrivée des chargés de projet coordination des offres de transport, un cahier des charges a été rédigé et partagé avec les membres avant l'été. L'appel d'offres a été lancé dès mi-juin pour une « étude multimodale 2025 – 2030 ». Le marché sera notifié mi-octobre après passage devant la Commission d'Appel d'Offres.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- concevoir un réseau de transport unique coordonné, simplifié, lisible sur l'armature des lignes interurbaines desservant l'ensemble de la Région, qu'il convient de mettre en coordination avec les réseaux de transports urbains définis par chaque AOM mais également, avec les services interurbains desservant les Régions limitrophes, et dépassant les frontières et limites institutionnelles, en concertation et en accord avec l'ensemble des membres. L'étude n'a pas vocation à définir les offres des réseaux de transports régionaux ou urbains de chaque AO. Par contre, elle sera force de propositions pour des solutions d'optimisation et de mise en coordination horaire et physique des services urbains et interurbains (lieux à identifier sur chaque territoire avec chaque gestionnaire de site) ;
- établir une vision des offres existantes sur différentes échelles spatiales (définition des missions de chaque ligne, identification des relations et des points de connexion, mise en lumière des doublons et éventuelles lacunes d'offres, etc...) faisant apparaître les forces et faiblesses de l'offre de transport tous modes ;
- proposer une offre multimodale optimisée grâce :
  - à la conception de réseaux urbains, interurbains et ferroviaire « cibles » ;
  - à la mise en cohérence des offres de transport (développement de l'offre ferroviaire sur les axes de desserte performants, structuration du rabattement vers des lignes armatures, création de nœuds de correspondances, etc...) ;
  - à un travail sur les potentialités de cadencement des différentes offres.
- évaluer et comparer les performances économiques des systèmes de transports actuels et «cibles» (par ex : chiffrage financier des unités d'œuvre supplémentaires nécessaires, celles redéployées, celles supprimées, etc...) ;
- proposer des améliorations de rentabilité économique des réseaux de transport :
  - en supprimant les redondances et doublons d'offre ;
  - en optimisant les unités d'œuvre ;
  - en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible.
- proposer la mise en place d'un schéma de gouvernance pour la définition des offres ferroviaires, interurbaines et urbaines dans une logique d'intermodalité physique, horaire et tarifaire

- évaluer et déterminer les conditions de facilitation de développement du FRET ferroviaire sur le territoire et l'optimisation de l'utilisation de l'espace urbain pour la logistique urbaine
- anticiper, promouvoir et coordonner dans l'intérêt général les nouvelles mobilités
- mettre en exergue les corridors ferroviaires et routiers structurants, les points de connexion (P+R/PEM) avec le réseau maillé et les nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, vélo, marche à pied ? trottinettes…)

3. La consolidation de la compétence IV – action 2 du programme d'actions « développer l'information multimodale »

Pour améliorer les services offerts par Modalis et en apporter de nouveaux, les actions mises en œuvre concernent à la fois les données du référentiel multimodal régional, la qualité du calculateur d'itinéraire, et l'ergonomie des médias.

- **Open data :** l'objectif est de se conformer à la LOM et de favoriser l'innovation en diffusant les données du Référentiel Multimodal Régional sous la forme d'un fichier global d'une part, et de fichiers individuels par réseaux d'autre part.
  - Diffusion régionale sur la plateforme Pigma en partenariat avec le GIP ATGeRi
  - Diffusion nationale des données du référentiel multimodal régional sur data.gouv

- **Amélioration du calculateur d'itinéraire :** ces améliorations permettent de proposer des trajets plus pertinents, notamment lorsqu'ils combinent plusieurs modes de transport différents.
  - Suppression des trajets avec des correspondances inutiles
  - Amélioration du rabattement en voiture sur les parkings relais
  - Meilleure pertinence des propositions avec de la marche à pied
  - Mise à jour automatique de l'heure de départ

- **Développement du temps réel :** ce nouveau service renseigne les voyageurs sur les services disponibles en temps réel, et non seulement en temps théorique. Il est progressivement étendu à de nouveaux réseaux.
  - Réseaux urbains de Poitiers, La Rochelle, bus de Bordeaux
  - Remplissage des stations de vélo en libre-service à La Rochelle, Bordeaux et Pau
  - Remplissage des parkings en ouvrage de Bordeaux, Poitiers et La Rochelle

- **Lancement des applications mobiles iOS et Android en mai 2019 :** ces applications ont pour vocation de renseigner les voyageurs au cours de leurs déplacements, elles proposent des services adaptés et leur ergonomie a été particulièrement travaillée :
  - géolocalisation du téléphone en temps réel
  - guidage en temps réel : visuel pour les trajets piétons et en transports en commun, vocal pour les trajets en vélo et en voiture
  - recherche des modes de transport (arrêts de bus, car, train, stations de vélos en libre service, stations d'autopartage…) disponibles autour de soi.

La fréquentation du site internet Modalis augmente régulièrement, avec 30 000 utilisateurs par mois en moyenne contre 15 000 fin 2018.

Par ailleurs, une campagne d'enrôlement numérique a été mise en œuvre pour promouvoir les applications Modalis, avec de bons résultats à ce jour : environ 9200 téléchargements sur Android et 8500 sur iOS fin septembre (contre 1200 et 1100 téléchargements mi-juillet).

4. Les premiers partenariats en termes billettique – action 3 du programme d'actions « coordonner les démarches tarifaires et billettique »

Depuis janvier 2019, la **carte Modalis nouvelle génération** est progressivement déployée par les réseaux partenaires de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, afin d'héberger différents titres de transport sur un même support (simultanément ou consécutivement), tout en facilitant le développement de tarifs combinés (TER + urbain, car + urbain, etc) et l'accès aux services de mobilité (vélos en libre-service, etc). La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'en faire le support préférentiel de ses réseaux TER et routier (hors usagers scolaires). Sur les réseaux urbains, pour cette première phase de déploiement, la carte est lue (validée & contrôlée) mais n'est pas émise, elle se place ainsi en complément des cartes réseaux locales, afin de faciliter l'intermodalité.

Sur le réseau TER, la carte Modalis 2 est déployée depuis début 2019 :

- janvier 2019 : la carte devient le support unique des abonnés annuels
- avril 2019 : elle s'étend aux abonnements TER hebdomadaires et mensuels
- septembre 2019 : les abonnements TER+TBM (Bordeaux) migrent également
- en janvier 2020 s'y ajouteront les abonnements combinés TER+Vitalis (Poitiers).

Sur le réseau routier régional, la première phase du déploiement porte sur le périmètre suivant :

- octobre 2019 : cars de Gironde (« TransGironde »)
- janvier 2020 : cars de Charente-Maritime (« Les Mouettes »).

Sur les réseaux urbains, la carte est déployée depuis septembre 2019 :

- sur le réseau TBM de Bordeaux Métropole depuis septembre 2019, afin d'héberger les titres combinés TER+TBM puis car+TBM ainsi que les pass 10 voyages TBM
- sur le réseau Vitalis de Grand Poitiers à partir de janvier 2020, afin d'héberger les titres combinés TER+Vitalis et les pass 10 voyages Vitalis.

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

2020, ANNEE DE CONSOLIDATION DU ROLE DE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

1. Etude multimodale 2025 – 2030

Après une phase de diagnostic de l'offre à l'échelle des bassins et de Nouvelle-Aquitaine, des premières préconisations doivent émerger en 2020.

Des comités techniques et de pilotage par bassin seront organisés afin de co-construire les orientations. Les études déjà portées par les territoires seront partagées avec le Bureau d'étude à fin d'intégration comme donnée d'entrée de la réflexion.

Les conclusions de l'étude doivent permettre de faire émerger des réseaux cibles, articulés entre eux et améliorant l'intermodalité physique à horizon 2025 – 2030, mais également à court terme. Il est bien compris que l'étude doit aussi mettre en lumière d'une part les relations entre les bassins et d'autre part avec les territoires limitrophes extérieurs à Nouvelle-Aquitaine.

Une enveloppe de 200K€ est réservée à cet effet.

2. Vers une automatisation des flux de données MODALIS

Le principal développement envisagé en 2020 est d'automatiser les flux de données qui alimentent Modalis, ce qui présenterait plusieurs avantages :

- Une sécurisation des données qui alimentent MODALIS, puisqu'elles seraient mises à jour automatiquement et sans erreur possible.
- Résolution des problèmes liés aux calendriers des données, qui ne permettent pas toujours aux usagers d'anticiper leurs recherches, notamment à la rentrée.
- La garantie d'une mise à jour en direct et équivalente aux systèmes d'information voyageurs locaux.

Ce développement fait l'objet d'une analyse en fonction des différents industriels de SAEIV présents sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, d'autres pistes de travail permettant d'améliorer le Système d'Information Multimodal sont également envisagées :

- Améliorer l'autocomplétion et la recherche de points d'intérêt,
- Développer l'agrégateur temps réel SIRI, afin d'intégrer les perturbations,
- Etendre l'information en temps réel à de nouveaux réseaux de transport en commun
- Etendre le remplissage des parkings en temps réel à de nouvelles agglomérations, via une prestation complémentaire avec QuCit
- Proposer du calcul tarifaire comme prévu dans le marché
- Alimenter des écrans multimodaux en gare en lien avec SNCF…

3. La construction d'une feuille de route MaaS

La carte Modalis nouvelle génération poursuivra son déploiement sur le territoire en 2020, notamment sur les réseaux suivants : Péribus (Périgueux), Txik Txak (Pays Basque), Yégo (MACS), Couralin (Dax), car des Landes, Buss (Saintes), Transcom (Cognac), Libéo (Brive), etc. Certains réseaux pourront faire le choix d'en faire leur support unique, à l'image de la Région, ce qui implique la mise en place une procédure de SAV performante, en lien avec les exploitants. Parallèlement, afin d'étendre la carte Modalis à tout type de réseau, un travail sur l'interopérabilité des nouvelles billettiques « légères » sera mené avec les industriels concernés. L'ensemble de ces évolutions implique un accompagnement et une coordination accrus par le syndicat à travers les actions suivantes :

- Coordination des tests d'interopérabilité
- Mise en place d'une procédure de SAV performante, partagée avec les exploitants
- Mise à jour de la base documentaire Modalis avec ouverture aux nouvelles billettiques
- Mise en place d'échanges de données inter-systèmes, en lien avec le projet de hub Modalis
- Facilitation de l'achat de cartes Modalis par les réseaux partenaires, via la mise en place d'un marché mutualisé porté par le syndicat.

En parallèle, un **M-Ticket Modalis** sera lancé en 2020, afin de faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire, en proposant un service intégré de mobilité depuis l'application Modalis (information / achat / validation multi-réseaux), notamment pour les trajets occasionnels. Ce M-Ticket devra s'adapter aux différents niveaux d'équipements du territoire (billettique sans contact / légère / absence de billettique). La liste des tarifs accessibles s'enrichira progressivement afin de couvrir l'ensemble des usages et des réseaux (titres occasionnels et abonnements).

Enfin, l'année 2020 sera consacrée à la conception et au lancement de la mise en œuvre d'une véritable stratégie autour des outils Modalis afin d'en faire un **service intégré de mobilité** en s'appuyant sur les développements existants : site, application et carte Modalis, dont la cohérence d'ensemble sera assurée par la création d'un hub Modalis. Cela nécessitera le recours à une mission d'AMO en vue de bâtir une architecture ouverte, modulaire et évolutive, garantissant la pérennité et la diversification des services proposés à l'avenir, ainsi qu'une ouverture contrôlée des systèmes de vente aux acteurs privés, en phase avec la future Loi d'Orientation des Mobilités, ainsi que la sécurité et la fiabilité des données personnelles des usagers, conformément au RPGD.

4. Les nouvelles mobillités

Suite aux sollicitations de plusieurs membres, Nouvelle-Aquitaine Mobilités animera un groupe de travail sur le court-voiturage afin d'étudier les modèles économiques, les acteurs, les actions possibles et partager les retours d'expériences des collectivités membres.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités répondra aux attentes de ses membres en cas de demande sur le vélo, l'auto-partage ou d'autres mobilités émergentes.

5. L'animation des bassins de mobilités

Nouvelle-Aquitaine MOBILITES joue un rôle essentiel dans le partage d'informations et des bonnes pratiques. Deux comités de bassin par territoire seront organisés en 2020, y compris avec les communautés de communes.

6. La finalisation de la structuration de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

La Loi d'Orientations des Mobilités permettra d'une part de conférer aux syndicats mixtes loi SRU le statut d'Autorité Organisatrice des Mobilités, d'autre part d'offrir cette possibilité aux communautés de commune. Par ailleurs, la délégation de compétences sera facilitée vers les syndicats mixtes loi SRU. Enfin, la LOM demande aux Régions ou à leurs syndicats mixtes la mise en place d'un service numérique multimodal.

L'année 2020 questionnera probablement Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur ces thématiques, entre missions déjà inscrites et celles pouvant émergées des débats des comités de bassin. Les premiers retours montrent d'ailleurs l'intérêt de cette échelle de réflexion et de portage de projet.

Enfin, Nouvelle-Aquitaine Mobilités tisse des partenariats privilégiés avec ses membres ou avec des tiers dans le cadre d'appels à projets (TIGA, CEE...), de réflexions d'offre (cars express) ou de déploiement billettiques partagés (Landes, Périgueux...).

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Avec un solde excédentaire d'environ 300 k€, Nouvelle-Aquitaine Mobilités aborde l'exercice budgétaire 2020 sereinement.

La section d'investissement, estimée à ce jour à 410 k€, continuera à être financée uniquement par le biais d'un virement de la section de fonctionnement et ne nécessitera donc aucun recours à l'emprunt.

Sont fléchées les dépenses suivantes en termes d'investissement :

- 65 k€ pour les projets de SIM et de RMR dont les livraisons des dernières fonctionnalités doivent intervenir cette année ;
- 335 k€ pour la conception et la mise en œuvre du M-Ticket Modalis ;
- 10 k€ pour l'achat des matériels de bureau, matériels informatiques et de téléphonie nécessaires aux agents du syndicat mixte.

La section de fonctionnement, évaluée à 1,360 M€, sera intégralement financée par les cotisations des 26 autorités organisatrices membres.

Il est proposé d'orienter prioritairement les crédits de fonctionnement vers les actions et projets suivants :

- 490 k€ pour les charges de personnel recrutés directement par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et mis à disposition par les membres (cotisations patronales inclues), sachant que pour cette année 2020 l'ensemble du personnel est recruté ;
- 300 k€ pour le fonctionnement et la maintenance des SIM et RMR ;
- 200 k€ pour la démarche « Mobilités 2030 » ;
- 60 k€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'interopérabilité billettique ;
- 40 k€ pour les charges de communication autour du projet de SIM Modalis et des titres combinés ;
- 150 k€ pour les charges de fonctionnement diverses de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (assurance, petites fournitures, frais de déplacements, frais de télécommunication, licences informatiques, etc...)
- 120 K€ pour la location des locaux compensée par une recette de co-location à hauteur de 60 k€.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE POUR 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	750 000 €	Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	850 000 €
Charges de personnel	490 000 €		
Locations immobilières	120 000 €	Participations Co-locataires	60 000 €
Virement à la section d'investissement	410 000 €	Cotisation AOM	860 000 €
	1 770 000 €		**1 770 000 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisation corporelles	410 000 €	Virement section fonctionnement	410 000 €
	410 000 €		**410 000 €**